Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 59 (1971)

Heft: 5

Rubrik: Le monde du travail

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ALLO LA VILLE, ICI LA CAMPAGNE

le monde du travail

L'UNION DES PAYSANNES SUISSES :

une minorité agissante

L'Union des Paysannes suisses vient de tenir son assemblée générale à Rapperswil sous la présidence de Mme Gerber-Gugelmann. C'était l'occasion de faire le point de la situation, d'établir un nouveau programme de travail tout en réunissant pour quarante-huit heures les forces vives de la paysannerie féminine suisse.

Cette organisation faîtière qui rassemble les dix-sept sections cantonales totalise aujourd'hui plus de 46 000 membres, soit 1500 de plus que l'an dernier. Cet essor est d'autant plus réjouissant que la population paysanne voit son effectif s'amoindrir de jour en jour.

L'Union des Paysannes suisses entend être plus qu'une association cultivant l'amitié et préoccupée uniquement de la formation professionnelle de ses membres. Agissante et courageuse, elle défend les intérêts de la famille paysanne, donne son avis sur des problèmes de politique agricole et s'efforce, par des contacts suivis, d'informer d'autres groupements féminins de ses préoccupations. Consultée par la Division de l'agriculture, l'UPS a été appelée au cours de l'année écoulée à se prononcer sur les projets suivants : Arrêté fédéral concernant les mesures complémentaires d'ordre économique et financier applicables à l'économie laitière. Modification de l'arrêté fédéral concernant le lait, les produits laitiers et les graisses comestibles (statut du lait). Révision de la loi fédérale sur les crédits d'investissements dans l'agriculture. Enfin, elle a pu exprimer son point de vue au sujet de l'activité de la station fédérale de recherche de génie rural dans le domaine de l'économie ménagère.

Déléguant des membres dans de nombreuses commissions, l'UPS suit avec le même intérêt les problèmes professionnels, politiques, sociaux ou familiaux. L'énumération de quelques organisations où elle est représentée prouve bien la multiplicité de ses préoccupations : commission économique de l'Alliance de sociétés féminines, Association suisse pour le service de maison, Groupe d'études pour la formation de la jeune fille, Société coopérative pour la vente des œufs et de la volaille, Institution pour l'octroi d'allocations au mariage à des employés agricoles, Jeunesse rurale, Costumes suisses, etc.

L'Union des Paysannes suisses apprécie ces contacts qui élargissent son son audience et lui permettent de faire entendre sa voix. Elle constate que ce n'est pas en vain que s'engagent certains dialogues. Lors de l'échange de vue qui eut lieu à la demande de la Division de l'agriculture en vue du réajustement des prix agricoles, l'attitude positive des consommatrices n'a pas échappé aux milieux paysans. La compréhension et l'appui rencontrés prouvaient que la gravité de la situation paysanne n'échappait à personne et que la lumière bien souvent jaillit de la discussion lorsqu'on cherche loyalement à s'entendre.

LA FORMATION DE LA PAYSANNE

Au début de l'année, une enquête avait été faite parmi les membres des sociétés d'anciennes élèves des écoles ménagères rurales et auprès des paysannes diplômées afin de déterminer les perspectives professionnelles offertes aux titulaires du diplôme fédéral. Il en ressort que cette formation devrait être élargie pour que des paysannes célibataires puissent se reconvertir facilement hors de l'agriculture. Une initiation aux branches commerciales et un stage pratique dans un home ou dans un hôpital élargiraient l'éventail des professions accessibles à celles qui, pour des raisons familiales, ne pourraient poursuivre l'exploitation d'une entreprise agricole.

L'apprentissage ménager rural qui constitue la première étape de la formation de la jeune paysanne a été suivi par 785 jeunes filles, alors que 129 paysannes se sont présentées aux examens finals sans avoir suivi les cours (en vertu de l'article 30).

Quant à l'examen professionnel de paysanne (diplôme fédéral) 131 candidates l'ont passé avec succès.

UNE ACTIVITÉ FÉCONDE

Au cours de l'année dernière, les paysannes de Suisse alémanique organisaient, grâce à l'aide du fonds de la SAFFA, une séance d'information sur divers problèmes politiques. La Suisse romande ne resta pas en arrière et, d'entente avec la Fédération des consommatrices, axa ses préoccupations sur des thèmes plus spécifiques en abordant le sujet « Orientation de la production et politique des prix ».

De part et d'autre, l'expérience fut concluante et dans les milieux en présence on sentait une grande soif d'information objective. Aussi l'UPS a-t-elle décidé de récidiver cette année. Les milieux de la consommation souhaitent voir aborder le problème de la viande et les paysannes romandes se réjouissent de cette suggestion. Quant aux groupes de Suisse alémanique, ils poursuivront la formation civique de leurs membres.

Une autre entreprise intéressante de l'UPS qui mérite d'être relevée ici est la réunion d'information qui eut lieu en décembre à Zurich. Elle fut consacrée au thème des vacances à la ferme. Cette branche d'activité est en vogue depuis quelques années en Allemagne et en Autriche et les succès sont encourageants. Il était donc indiqué de chercher quel développement pouvait être donné à cette activité annexe dans notre pays. Un architecte et une vulgarisatrice apportèrent toutes les données techniques alors que quelques paysannes du Toggenbourg, des Grisons et de l'Oberland bernois faisaient part de leur expérience.

DANS LES SECTIONS CANTONALES

A l'occasion de l'assemblée générale, chaque association cantonale présente un bref rapport d'activité. En compulsant ceux-ci, on mesure tout le travail tant professionnel que social et culturel qui se fait d'un bout à l'autre du pays.

Le rapport neuchâtelois nous apprend qu'un mouvement de solidarité se manifeste à l'égard de certaines membres obligées de prendre du repos. A celles-ci l'association paye le 40 % des frais de séjour au château de Constantine. Dans le canton de St-Gall, les élèves d'une école ménagère font des stages pratiques auprès de paysannes fatiguées.

Des cours variés sont proposés aux membres et chaque année des nouveautés enrichissent les programmes d'activité : peinture, sculpture sur bois, préparation des viandes bon marché ou de buffets froids, tressage de paniers, etc. Les paysannes de Zoug ont étudié en Argovie la culture des petits fruits afin d'intensifier celle-ci dans leur canton.

Partout, les rapports mentionnent des cours de civisme ou des conférences sur la participation de la femme à la vie politique. Cette soif de savoir et ce besoin d'action sont tout à l'honneur des paysannes suisses qui entendent jouer leur rôle de citoyennes à part entière.

* * *

Cinq cantons ne font pas partie de l'UPS : Valais, Tessin et les trois cantons de la Suisse primitive. Parallèlement à l'UPS, la Ligue des paysannes catholiques mène son existence propre. Mais on est en droit de se demander si aujourd'hui la minorité paysanne helvétique peut encore se scinder en groupuscules et s'il est justifié que la religion sépare ceux que des intérêts professionnels devraient unir. Dans un canton suisse alémanique, des travaux d'approche sont enfin entrepris en vue d'un bénéfique travail en commun. L'Union des Paysannes suisses, politiquement et confessionnellement neutre souhaite de tout cœur que dans les années à venir d'autres mains se tendent afin que l'unité s'établisse.

Yv. Bastardot.

Le travail des femmes en R.F.A.

En Allemagne fédérale, 25 000 femmes sont actuellement à la tête d'entreprises employant plus de 10 personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel de plus d'un million de DM. Malgré cela, un rapport de 1969 déclare que les travaux manuels constituent l'occupation principale des femmes. Les magazines, la télévision et la publicité font encore miroiter un univers qui lie très étroitement la femme aux trois K : Kinder, Kirche, Küche (enfants, église, cuisine). Il est presque étonnant dans de telles conditions que malgré tout, les femmes occupent 1,9 % des postes de direction. De toutes façons, elles y trouvent des barrières : une enquête réalisée auprès de 3000 entreprises a montré qu'il n'y avait pratiquement pas de femme salariée dont les gains soient supérieurs à 40 000 DM par an.

C'est surtout dans les services de personnel et les services financiers que les femmes ont pu pénétrer dans le « domaine réservé » des hommes. De çà et de là, on trouve aussi des femmes assistantes de direction. Il ne faut pas oublier cependant qu'il s'agit là d'emplois pour lesquels le nombre de postes à pourvoir est supérieur au nombre des candidats disponibles ; les femmes n'ont donc une chance d'accéder à des postes de direction que là où on ne trouve pas assez d'hommes (bien que l'Allemagne compte moins d'hommes que de femmes).

Les femmes-cadres gagnent en moyenne 8000 DM par an de moins que leurs collègues masculins car elles n'accèdent presque jamais aux mêmes postes qu'eux. En Allemagne fédérale, un tiers de la main-d'œuvre est féminine. A travail égal, elle est presque toujours plus mal rémunérée que la main-d'œuvre masculine et cela bien que 36 % des femmes actives soient pour leur famille la principale source de revenus. (Etude menée en 1968 par la Confédération des Syndicats allemands D.G.B.)

(« Handelsblatt », 26-27 février 1971.)

La modiste

APTITUDES REQUISES

Bonne vue, dextérité, sens des formes et des couleurs, imagination fertile, vivacité d'esprit, adaptation à l'évolution de la mode.

Formation nécessaire avant l'apprentissage. — Avoir terminé sa scolarité.

Lieu d'apprentissage. — Dans un magasin ou dans une fabrique (cours professionnels un jour par semaine, à Genève pour toute la Suisse romande).

Age minimum : 16 ans.

Durée de l'apprentissage. — Deux ans et demi.

Perfectionnement. — Par la pratique et par des cours.

Certificat. — L'apprentie qui a subi avec succès l'examen de fin d'apprentissage reçoit un certificat fédéral de capacité, attestant que sa titulaire est une modiste qualifiée.

Maîtrise fédérale. — Cinq ans après l'obtention du certificat de capacité.

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

Première année. — Apprendre la manipulation, l'emploi et l'entretien des outils et de la machine à coudre en collaborant aux divers travaux de la profession. S'exercer à coudre des coiffes de chapeaux. Poser les traits, border et poser des rubans d'entrée. Défaire, ourler et apprêter des chapeaux. Initier au formage, à l'apprêtage et au repassage de chapeaux de feutre et de paille. Confectionner des nervures, des plis, des piqûres, des garnitures simples et des garnitures de rubans.

Deuxième année. — Travailler de façon indépendante au formage et au repassage des chapeaux de feutre et de paille, y compris la confection de patrons. Copier des chapeaux simples de feutre ou de paille d'après modèle. Exécuter indépendamment le montage des traits de types de sparterie. Confectionner de façon indépendante des chapeaux de paille, de feutre ou de tissus et les garnir. Exécuter des transformations et des réparations simples. Apprendre à déterminer la quantité et les mesures du matériel et des fournitures.

Dernier semestre. — Copier de façon indépendante des chapeaux de tout genre, y compris des chapeaux de velours d'après mesures données ou d'après dessin. Exécuter de façon indépendante les transformations de tout genre. Initier à coudre la fourrure.

Connaissances professionnelles. — Désignations, propriétés et emploi des principales matières et fournitures utilisées (matériel pour la confection de cloches, sparterie, mousseline, traits, étoffes de soie et rubans, taffetas, satin, serge et reps de soie et de soie artificielle, nylon, velours et panne en soie, en rayonne et en coton, pailles européennes et pailles exotiques, naturelles et artificielles, feutres de laine et feutres de poils, fourrures, plumes et garnitures, apprêts et vernis). Traitement et caractéristiques relatives à la qualité. Les différentes sortes de coutures, les méthodes et techniques de travail. Les mesures propres à prévenir les maladies et accidents professionnels. La connaissance de la vente et du service de la clientèle. Dessin professionnel (d'après modèle, de mémoire, et esquisses de création d'un chapeau à la mode.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande. — Grande, surtout en Suisse alémanique, où se trouvent d'importantes maisons (Maison Charles Müller, à Zurich, par exemple).

Perspectives d'avenir. — La modiste peut servir la clientèle dans la plupart des commerces ou devenir vendeuse. Elle peut aussi devenir chef modiste à l'atelier ou à la fabrique. Enfin, elle peut s'établir à son compte, ce qui est la meilleure chose à faire en Suisse romande. Mais dans ce métier, il faut travailler vite et bien pour se faire une clientèle sérieuse et stable.

Syndicat défendant la profession. — Union des modistes, à Bâle. Sa présidente, Mme Ernst, Sendbergstr. 53, Bâle, donne tous renseignements.

L'offre. — Un métier mi-artistique, mi-artisanal qui, en général, plaît aux femmes, surtout si elles ont la passion de la mode et de l'élégance.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire. — Celui des ateliers.

Congés. — Trois semaines par an.

Salaire. — Au début, entre 930 et 1300 francs. Une chef modiste reçoit environ 2000 francs.

Mais les salaires ont forte tendance la hausse, les modistes étant très recherchées, en Suisse alémanique surtout, « où la modiste peut tout obtenir », nous dit le directeur d'une grande maison d'outre-Sarine. En outre, à son compte, la modiste qui travaille bien gagne sa vie très largement.

Avantages sociaux. — Dépendent de l'employeur.

pour vos livraisons à domicile
26.12.00 drugstore
pharmacie principale